



Crèche - UAPE Le Petit Monde ■ CP20 ■ 1955 Chamoson
Tel : 027/306.22.15 ■ Fax : 027/306.22.16
■ Email : lepetitmonde@bluewin.ch

Règlement

1. Généralités

Les enfants sont admis dès 18 mois jusqu'à la fin de la scolarité primaire soit environ 12 ans dans deux structures différentes : crèche (18 mois - 4 ans) et unité d'accueil pour écolier (UAPE) (4 ans - 12 ans).

Heures d'ouvertures

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45 et le mercredi de 6h45 à 12h15.

L'UAPE est ouverte au rythme des horaires scolaires. Elle est fermée le mercredi après-midi.

Fermetures annuelles

En plus des jours fériés officiels, le Petit Monde est fermé durant les vacances scolaires d'automne, de Noël, de Carnaval et 4 semaines l'été. Pour les enfants qui ne sont pas encore scolarisés une prise en charge par la crèche de Leytron est possible. Une fiche avec les dates exactes est remise aux parents à l'inscription de l'enfant.

Toute nouvelle modification concernant la fermeture est annoncée un mois à l'avance.

2. Aspects pédagogiques et relationnels

Notre institution est un partenaire de la famille, avec laquelle elle collabore, pour le bien-être de l'enfant.

Le personnel

Les enfants sont confiés à un personnel spécialisé dans le secteur de la petite enfance. Il tient compte des besoins de l'enfant vivant en collectivité.

Activités

Le Petit Monde offre un équilibre entre les activités individuelles et collectives et favorise les terrains d'expérimentations, d'explorations, de découvertes et d'échanges qui permettront à l'enfant de construire sa personnalité. Il assure un accueil de qualité, sécurisant et stimulant.

Nous donnons une grande importance à la prise en charge de l'hygiène de vie globale de l'enfant en institution (promenade, alimentation, hygiène, éducation à la santé...).

Parents

La coordinatrice ainsi que l'équipe éducative se tiennent à disposition des parents pour discuter avec eux de tous les problèmes concernant l'enfant.

Un contact journalier avec le personnel éducatif permet de transmettre tout renseignement utile. Il est indispensable au bon déroulement de l'accueil et du départ de l'enfant.

Les parents ou responsables sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) à l'intérieur de l'institution et de venir le(s) rechercher à l'intérieur ainsi que de l'habiller et le déshabiller. Ils signalent l'arrivée et le départ de(s) enfant (s) à la personne responsable. Une fois que l'enfant est en compagnie de ses parents, il ne dépend plus du Petit Monde.

Les parents ne venant pas eux-mêmes chercher leur(s) enfant(s), sont priés d'indiquer avec précision **la ou les personnes autorisées à le faire et celles-ci devront se présenter avec une pièce d'identité.**

Les parents doivent pouvoir être atteints au cours de la journée. En conséquence, ils informeront immédiatement le responsable du Petit Monde des éventuels changements de domicile, de lieu de travail, de numéros de téléphone...

3. Période d'adaptation

Afin que l'enfant puisse faire connaissance avec l'équipe éducative, les autres enfants, se sentir en sécurité dans son nouveau lieu d'accueil et se séparer de ses parents, une période d'adaptation est nécessaire pour les enfants âgés de 18 mois à 4 ans.

Elle se déroule de la manière suivante :

- La première fois, le parent peut rester avec l'enfant pour une durée allant jusqu'à 30 minutes si ceci est nécessaire. Ensuite, l'enfant restera seul dans le groupe pour une heure supplémentaire environ.
- La deuxième fois, l'enfant restera seul durant une heure et demie.

Suivant la capacité d'adaptation de l'enfant, la période d'intégration sera prolongée.

Dans tous les cas, les parents doivent être atteignables afin de pouvoir venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais si nous le jugeons nécessaire.

4. Aspects pratiques

Objets personnels

Chaque enfant est habillé de façon pratique et propre. Des vêtements de rechange complets et adaptés à la saison (chapeau/casquette et gants/bonnet) doivent être à disposition du personnel éducatif pour chaque enfant, ainsi qu'une paire de pantoufles.

Pour les enfants langés, les parents fournissent les langes à jeter.

Pour les enfants ne buvant pas encore au verre, les parents fournissent le moyen adéquat.

Nous ne prenons pas en responsabilité le contrôle constant des vêtements et objets personnels (y compris bijoux, lunettes...) apportés par les enfants. C'est pourquoi, Le Petit Monde décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou accident provoqué par ces objets personnels.

Nous conseillons aux parents de marquer les vêtements et recommandons d'avoir une assurance responsabilité civile (RC).

Transports

Les parents sont rendus attentifs au fait que des ballades seront organisées à pieds.

Photos

Le personnel éducatif utilise des photos, à titre interne ou d'information pour les parents, sauf demande expresse exprimée à la Direction, les parents acceptent cet outil de travail.

5. Santé

Les parents fournissent tous renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, son comportement, sa santé, d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires. Si un enfant est malade ou victime d'un accident, Le Petit Monde prend contact avec les parents.

En cas d'urgence, dans l'impossibilité d'atteindre les parents, ceux-ci délèguent leur pouvoir au responsable, qui prendra les dispositions qui s'imposent.

Maladie

Le Petit Monde accueille des enfants en bonne santé. Les enfants malades ne peuvent être acceptés, par mesure de prévention et de protection envers les autres enfants ainsi que pour le bien-être de l'enfant lui-même.

Les parents sont invités à prévoir une autre solution de garde en cas de maladie. L'équipe éducative peut refuser un enfant visiblement malade à son arrivée. Si l'enfant tombe malade durant la journée, l'équipe éducative peut demander aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais.

Toute maladie contagieuse de l'enfant ou d'un membre de sa famille sera annoncée, ceci afin de prévenir une éventuelle contagion. A la suite d'une absence pour maladie (grave ou contagieuse) un certificat médical est exigé pour le retour de l'enfant au Petit Monde. Si des antibiotiques sont prescrits, les parents garderont leur(s) enfant(s) les trois premiers jours.

6. Conditions financières du « Petit Monde »

Tarifification

Crèche :

| Tranches Horaires | Moins de 40'000.- | Moins de 50'000.- | Moins de 75'000.- | Moins de 100'000.- | Supp. à 100'000.- |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Demi-journées 8h30-11h30 14h-17h | 10.- | 12.- | 13.50 | 15.- | 17.- |
| Journée 8h30-17h | 24.- | 26.- | 29.- | 32.- | 35.- |
| Journée plus 6h45-18h45 | 32.- | 35.- | 38.- | 42.- | 45.- |
| Demi-heure | 1.- | 1.- | 1.- | 1.50 | 1.50 |
| Heure | 2.- | 2.- | 2.- | 3.- | 3.- |
| Intégration (prix par heure) | 3.50 | 4.- | 4.50 | 5.- | 5.50 |
| Repas | 5.- | 5.- | 5.- | 5.- | 5.- |
| Collation | 1.- | 1.- | 1.- | 1.- | 1.- |
| Goûter | 1.50 | 1.50 | 1.50 | 1.50 | 1.50 |

Le tarif pour les enfants hors communes correspond à la colonne supérieure à 100'000.-

UAPE :

| Tranches horaires | Moins de 40'000.- | Moins de 50'000.- | Moins de 75'000.- | Moins de 100'000.- | Supp. à 100'000.- |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 06h45 à 08h00 | 4.50 | 5.- | 5.50 | 6.- | 6.50 |
| 06h45 à 09h00 | 8.- | 9.- | 10.- | 11.- | 12.- |
| 07h15 à 08h00 | 3.- | 3.- | 3.50 | 4.- | 4.50 |
| 07h15 à 09h00 | 5.- | 6.- | 7.- | 8.- | 9.- |
| 08h00 à 09h00 | 3.50 | 4.- | 4.50 | 5.- | 5.50 |
| 08h30 à 09h00 | 2.- | 2.- | 2.- | 3.- | 3.- |
| 11h15 à 11h30 | 1.- | 1.- | 1.- | 1.50 | 1.50 |
| 11h15 à 12h00 | 3.- | 3.- | 3.50 | 4.- | 4.50 |
| 11h15 à 13h30 ** | 14.- | 15.- | 16.- | 17.- | 18.- |
| 15h45 à 17h00 | 4.50 | 5.- | 5.50 | 6.- | 6.50 |

| | | | | | |
|----------------|-------|------|-------|------|-------|
| 15h45 à 17h30 | 6.50 | 7.- | 7.50 | 8.50 | 9.- |
| 15h45 à 18h00 | 8.- | 9.- | 10.- | 11.- | 12.- |
| 15h45 à 18h45 | 10.50 | 12.- | 13.50 | 15.- | 16.50 |
| 16h45 à 17h30 | 3.- | 3.- | 3.50 | 4.- | 4.50 |
| 16h45 à 18h00 | 4.50 | 5.- | 5.50 | 6.- | 6.50 |
| 16h45 à 18h45 | 7.- | 8.- | 9.- | 10.- | 11.- |
| Journée UAPE** | 32.- | 35.- | 38.- | 42.- | 45.- |

** Prix incluant la prise en charge des enfants, le repas de midi et le goûter

Le goûter est facturé 1.50

Le tarif pour les enfants hors communes correspond à la colonne supérieure à 100'000.-

Remarques tarifaires

- Le prix du repas pour l'UAPE (sans prise en charge) est 7.50.
- A l'inscription, un montant forfaitaire de Frs 20.- sera perçu pour l'ouverture de chaque dossier.
- La crèche et l'UAPE fonctionnent sur un principe de réservation des places.
- Toute absence non justifiée est facturée à 100%.
- Toute absence justifiée (y compris maladie) durant la semaine en cour (précédant la prestation) ou le jour même avant 08h30 est facturée la moitié de sa valeur.
- Sur présentation d'un certificat médical, les maladies ne sont pas facturées.
- Les absences signalées sept jours à l'avance ne sont pas facturées.
- A partir du 2^{ème} enfant placé, une réduction de 10 % sera consentie (sauf sur les repas) ainsi que de 20 % pour le 3^{ème} et le 4^{ème}.
- Pour le cas où le placement de plusieurs enfants ne serait pas de la même durée, la réduction ne sera accordée que pour l'enfant ou les enfants qui ont été placés le moins longtemps.
- Une prestation entamée est une prestation facturée.

Facturation

Un décompte des présences est effectué à la fin de chaque mois. Il sert de base à la facturation. Toute facture sera envoyée mensuellement au domicile des parents. Son paiement se fait au moyen d'un bulletin de versement payable dans les 30 jours net.

7. Remarques

La fiche signalétique de l'enfant doit être remplie et signée. En cas de changement concernant une information figurant sur cette feuille, les parents s'engagent à le signaler au plus vite, auprès de la/du responsable de la structure.

En inscrivant leur(s) enfant(s) au Petit Monde, les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

L'équipe éducative